GROUPE	14	HERBICIDE

ERAGON[MD]

Herbicide granulaire soluble dans l'eau pour une application en pré-semis et prélevée pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures choisies et pour l'aide à la récolte du soya et des haricots secs

COMMERCIAL (AGRICOLE)

POUR VENTE ET USAGE DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

GARANTIE : Saflufenacil ………… 70 %

Avertissement : Contient l'allergène sulfites

N[O] D'HOMOLOGATION : 29372 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

CONTENU NET : 292 g

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5[e] étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

ERAGON est une marque déposée de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.

3. **ÉVITER** le contact avec les yeux ou la peau. Cause une irritation des yeux et de la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine de pulvérisation.

4. Bien laver les parties exposées de la peau après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.

5. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des bas pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes ou un écran facial pendant le mélange/chargement. Les applicateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une combinaison, des chaussures et des bas.

   Les manutentionnaires à forfait traitant des champs de maïs doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations et en plus des lunettes ou un écran facial lors du mélange et du remplissage. Les applicateurs à forfait effectuant le mélange, le remplissage et l'application doivent utiliser un système fermé de mélange/remplissage.

6. Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.

7. Appliquez seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, maisons de campagne, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

8. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées.

ENTREPOSAGE

1. Entreposez le produit dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et empêchez l'eau d'y pénétrer.

2. **NE PAS** expédier ou entreposer le produit avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, des semences ou des fertilisants.

3. Entreposez dans un endroit frais, sec, fermé à clé et bien aéré ne comprenant pas de drain de plancher.

4. Les herbicides devraient être expédiés et entreposés séparément des autres produits antiparasitaires pour éviter une contamination croisée.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE	14	HERBICIDE

ERAGON^{MD}

Herbicide granulaire soluble dans l’eau pour une application en pré-semis et prélevée pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures choisies et pour l’aide à la récolte du soya et des haricots secs

COMMERCIAL (AGRICOLE)

POUR VENTE ET USAGE DANS L’EST DU CANADA SEULEMENT

GARANTIE : Saflufenacil ………… 70 %

Avertissement : Contient l’allergène sulfites

N^{O} D’HOMOLOGATION : 29372 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

CONTENU NET : 0,25 kg – 100 kg, Vrac

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

ERAGON est une marque déposée de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

Table des Matières

1.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ERAGON est un herbicide granulaire soluble dans l'eau qui supprimera les mauvaises herbes à feuilles larges.

ERAGON est rapidement absorbé par les racines et par le feuillage; une fois absorbé, il montre une certaine mobilité dans les plantes. **ERAGON** est un inhibiteur potentiel de la protoporphyrinogène oxydase (PPO). Les dommages à la membrane cellulaire causées par une inhibition de la PPO mènent à la mort du plant. Les mauvaises herbes sensibles développent des symptômes de dommage dans les heures suivant l'application lors de conditions de pleine croissance; la mort du plant survient dans les 3 à 5 jours dépendant des conditions de croissance.

ERAGON est recommandé pour les applications de pré-semis et prélevée dans le maïs; pour les applications de pré-semis dans le soya; et pour les applications de pré-semis et prélevée dans les céréales lors de traitement de brûlage des mauvaises herbes à feuilles larges. **ERAGON** peut également être utilisé pour l'aide à la récolte du soya et des haricots secs.

ERAGON ne supprime pas les graminées nuisibles. Un herbicide anti-graminée approprié en prélevée ou postlevée doit être mélangé en réservoir avec **ERAGON** pour une suppression à large spectre.

ERAGON est un outil de gestion à large de spectre contre la résistance des mauvaises herbes agissant sur une large gamme de mauvaises herbes à feuilles larges.

2.0 PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.

3. **ÉVITER** le contact avec les yeux ou la peau. Cause une irritation des yeux et de la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine de pulvérisation.

4. Bien laver les parties exposées de la peau après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.

5. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des bas pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes ou un écran facial pendant le mélange/chargement. Les applicateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une combinaison, des chaussures et des bas.

Les manutentionnaires à forfait traitant des champs de maïs doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations et en plus des lunettes ou un écran facial lors du mélange et du remplissage. Les applicateurs à forfait effectuant le mélange, le remplissage et l'application doivent utiliser un système fermé de mélange/remplissage.

6. Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.

7. Appliquez seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, maisons de campagne, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

8. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

3.0 PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

4.0 DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observez les zones tampons spécifiées à la section 15 (Restrictions et limitations).

5.0 ENTREPOSAGE

1. Entreposez le produit dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et empêchez l'eau d'y pénétrer.

2. **NE PAS** expédier ou entreposer le produit avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, des semences ou des fertilisants.

3. Entreposez dans un endroit frais, sec, fermé à clé et bien aéré ne comprenant pas de drain de plancher.

4. Les herbicides devraient être expédiés et entreposés séparément des autres produits antiparasitaires pour éviter une contamination croisée.

6.0 ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

7.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

8.0 CULTURES HOMOLOGUÉES

ERAGON est homologué pour une utilisation sur les cultures suivantes lors d'application en pré-semis ou prélevée. **ERAGON** peut également être utilisé pour l'aide à la récolte du soya et des haricots secs.

Pré-semis ou Prélevée
• Orge
• Blé (de printemps, d'hiver et durum)

Pré-semis ou Prélevée
• Maïs (de grande culture et sucré)

Pré-semis
• Soya

Aide à la récolte
• Dessiccation du soya
• Dessiccation des haricots secs

MODE D'EMPLOI

9.0 APPLICATIONS EN DÉBUT DE SAISON POUR SUPPRIMER LES MAUVAISES HERBES

9.1 DOSES D'APPLICATION – ERAGON

Pré-semis ou Prélevée

Culture	Dose d'application (g/ha)	Période d'application
Orge	36 à 71	Pré-semis ou prélevée
Blé (de printemps, d'hiver, durum)	36 à 71	Pré-semis ou prélevée

Pré-semis ou Prélevée

Culture	Dose d'application (g/ha)	Période d'application
Soya	36*	Pré-semis SEULEMENT
Maïs	71**, 107 à 143	Pré-semis ou prélevée

* Ne pas utiliser des doses plus élevées que 36 g/ha sans quoi des dommages à la culture peuvent survenir. Peut être utilisé en association avec le glyphosate lors d'application en pré-semis seulement. Consulter la section Recommandations spécifiques aux cultures de cette étiquette pour plus de détails. Certains cultivars de soya peuvent être plus sensibles au saflufenacil et des dommages peuvent survenir.

** 71 g/ha fournira seulement une suppression de courte durée et devrait être employé dans le cadre d'un programme où une application tardive d'herbicide est prévue. Consulter la section Recommandations spécifiques aux cultures de cette étiquette pour plus de détails. Certains hybrides de maïs sucré peuvent être plus sensibles au saflufenacil et des dommages peuvent survenir.

Consulter les sections 9,2 à 9,4 pour connaître les mauvaises herbes supprimées et obtenir d'autres renseignements sur l'application.

9.2 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Brûlage en pré-semis (Céréales et soya)

ERAGON peut être appliqué en pré-semis sur les céréales (orge, blé) et le soya pour une suppression (brûlage) des mauvaises herbes à feuilles larges suivantes. Il est recommandé que l'**ERAGON** soit toujours mélangé en réservoir avec le glyphosate pour une suppression à large spectre des mauvaises herbes.

Céréales et soya

Mauvaise herbe	Stade maximum de la mauvaise herbe	Dose d'application (g/ha)
Plantain majeur	début de la floraison	36*
Vergerette du Canada**	20 feuilles	36
Petite herbe à poux**	8 feuilles	36
Pissenlit (répression seulement)	6 feuilles	36
Renouée persicaire	6 feuilles	36*
Grande herbe à poux**	8 feuilles	36*
Chénopode blanc	8 feuilles	36
Laiteron des champs (suppression par brûlage de la partie aérienne)	8 feuilles	36*
Laitue scariole (partie aérienne seulement)	9 feuilles	36*
Amarante à racine rouge	8 feuilles	36

Mauvaise herbe	Stade maximum de la mauvaise herbe	Dose d'application (g/ha)
Bourse à Pasteur	pleine floraison	36*
Tabouret des champs	pleine floraison	36*
Renouée liseron	6 feuilles	36*
Moutarde des champs	8 feuilles	36

* Supprimé avec un mélange en réservoir d'**ERAGON** et de glyphosate pour une application en pré-semis seulement

** Comprend également les biotypes résistant aux glyphosate

Brûlage en pré-semis et suppression des levées secondaires de mauvaises herbes (Céréales)

Céréales

Mauvaise herbe	Stade maximum de la mauvaise herbe	Dose d'application (g/ha)
Chénopode blanc	8 feuilles	71
Amarante à racine rouge	8 feuilles	71
Tabouret des champs	8 feuilles	71
Renouée liseron	8 feuilles	71
Moutarde des champs	8 feuilles	71

Brûlage en pré-semis ou prélevée (Maïs)

ERAGON à une dose de 71-143 g/ha peut être mélangé en réservoir avec le glyphosate et appliqué avant ou après le semis de maïs avant l'émergence de la culture. Utilisez 143 g/ha pour une suppression résiduelle prolongée des mauvaises herbes qui sortent continuellement comme le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge et la petite herbe à poux.

ERAGON + glyphosate fournira une suppression (brûlage) des mauvaises à feuilles larges émergées suivantes en plus de celles supprimées par le glyphosate.

Maïs

Mauvaise herbe	Stade maximum de la mauvaise herbe	Dose d'application (g/ha)
Petite herbe à poux*	8 feuilles	71 à 143
Chénopode blanc	8 feuilles	71 à 143
Amarante à racine rouge	8 feuilles	71 à 143
Abutilon	8 feuilles	71 à 143
Renouée liseron	8 feuilles	71 à 143
Moutarde des champs	8 feuilles	71 à 143

** Comprend également les biotypes résistant aux glyphosate

9.3 MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Pour un traitement de brûlage à large spectre des mauvaises herbes dans le soya, l'orge et blé (de printemps, d'hiver et durum) **ERAGON** devrait toujours être mélangé en réservoir avec le glyphosate présent sous forme de sel isopropylamine, sel di-ammonium ou de sel de potassium. **ERAGON** est compatible avec toutes les formulations liquides de glyphosate dans lesquelles le glyphosate en tant que produit d'association est présent sous forme de sel isopropylamine, sel di-ammonium ou de sel de potassium. Appliquer sur les mauvaises herbes de moins de 15 cm de hauteur, conformément à l'étiquette de glyphosate. Pour une suppression prolongée des graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges dans le soya, l'herbicide PURSUIT[MD] peut être mélangé en réservoir avec **ERAGON** et le glyphosate et pulvérisé avant le semis comme application de surface.

Le mélange en réservoir est une stratégie reconnue pour retarder l'apparition de la résistance tout aussi bien que l'amélioration de la gamme des mauvaises herbes supprimées.

Consulter la section Recommandations spécifiques aux cultures de cette étiquette pour obtenir d'autres renseignements incluant les doses, les recommandations d'adjuvant et les restrictions.

Consulter l'étiquette du produit d'association en réservoir pour plus de détails sur les précautions, modes d'emploi et restrictions de culture en rotation. Lorsqu'un mélange en réservoir est utilisé, consultez les étiquettes des produits d'association et respectez la zone tampon la plus grande (la plus sévère) pour les produits impliqués dans le mélange en réservoir et appliquer en utilisant la catégorie de pulvérisation la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes pour ses produits d'association en réservoir.

9.4 RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES AUX CULTURES

9.4.1 CÉRÉALES – ORGE ET BLÉ (de printemps, d'hiver et durum)

Période	Pré-semis or prélevée
Dose	36 à 71 g/ha d'**ERAGON** + 2,5 L/ha de glyphosate (équivalent de 360 g/L)
Volume d'eau	100 à 200 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajoutez l'adjuvant MERGE[MD] à une dose de 1 L/ha.
Mauvaises herbes supprimées	Consultez la Section 9.2 de cette étiquette pour une liste complète des mauvaises herbes supprimées par **ERAGON**. Référez-vous à l'étiquette de glyphosate pour connaître les mauvaises herbes supprimées en plus de celles qui le sont par **ERAGON**.

9.4.2 SOYA

ERAGON + Glyphosate

Période	Brûlage en pré-semis
Dose	36 g/ha d'**ERAGON** + 2,5 L/ha de glyphosate (équivalent de 360 g/L)
Volume d'eau	100 à 200 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajoutez l'adjuvant MERGE à une dose de 1 L/ha.
Mauvaises herbes supprimées	Consultez la Section 9.2 de cette étiquette pour une liste complète des mauvaises herbes supprimées par **ERAGON**. Référez-vous à l'étiquette de glyphosate pour connaître les mauvaises herbes supprimées en plus de celles qui le sont par **ERAGON**.
Remarques	Appliquer en pré-semis seulement dans les 21 jours précédant jusqu'au jour du semis. Quelques cultivars de soya peuvent être plus sensibles au saflufenacil et subir des dommages.

ERAGON + Glyphosate + Herbicide PURSUIT

Période	Pré-semis
Dose	36 g/ha d'**ERAGON** + 2,5 L/ha de glyphosate (équivalent de 360 g/L) + 420 mL/ha de l'herbicide PURSUIT
Volume d'eau	100 à 200 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajoutez l'adjuvant MERGE à une dose de 1 L/ha.
Mauvaises herbes supprimées	Consultez la Section 9.2 de cette étiquette pour une liste complète des mauvaises herbes supprimées par **ERAGON**. Référez-vous à l'étiquette de glyphosate pour connaître les mauvaises herbes supprimées en plus de celles qui le sont par **ERAGON**.
Remarques	Appliquer en pré-semis seulement dans les 21 jours précédant jusqu'au jour du semis. Quelques cultivars de soya peuvent être plus sensibles au saflufenacil et subir des dommages.

9.4.3 MAÏS (de grande culture et sucré)

ERAGON

Période	Prélevée
Dose	71 à 143 g/ha d'**ERAGON**
Volume d'eau	100 à 200 L/ha

Mauvaises herbes supprimées	Consultez la Section 9.2 de cette étiquette pour une liste complète des mauvaises herbes supprimées par **ERAGON**.
Remarques	Quelques hybrides de maïs sucré peuvent être plus sensibles au saflufenacil et subir des dommages.

ERAGON + Glyphosate

Période	Pré-semis ou brûlage en prélevée
Dose	71 à 143 g/ha d'**ERAGON** + 2,5 L/ha de glyphosate (équivalent de 360 g/L)
Volume d'eau	100 à 200 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajoutez l'adjuvant MERGE à une dose de 1 L/ha.
Mauvaises herbes supprimées	Consultez la Section 9.2 de cette étiquette pour une liste complète des mauvaises herbes supprimées par **ERAGON**. Référez-vous à l'étiquette de glyphosate pour connaître les mauvaises herbes supprimées en plus de celles qui le sont par **ERAGON**. 71 g/ha fournira seulement une suppression de courte durée et devrait être employé dans le cadre d'un programme où une application tardive d'herbicide est prévue.
Remarques	Appliquez le mélange en réservoir avant ou après le semis de mais avant l'émergence de la culture. Quelques hybrides de maïs sucré peuvent être plus sensibles au saflufenacil et subir des dommages.

10.0 POUR L'AIDE Á LA RÉCOLTE / LE DÉFANAGE DU SOYA ET DES HARICOTS SECS

ERAGON peut être employé comme aide à la récolte afin d'accélérer le rythme de séchage des cultures et des mauvaises herbes vertes ainsi qu'améliorer l'uniformité des cultures afin de simplifier le moissonnage-battage direct du soya et des haricots secs. Une application hâtive peut provoquer des pertes de rendement.

Le séchage des cultures sera optimal dans des conditions climatiques favorables telles que des températures chaudes, une bonne teneur en eau et une humidité élevée.

La récolte des cultures peut être effectuée lorsque le tissu végétal est sec et que la teneur en eau de la semence permet une récolte efficace. Pour la plupart des cultures, la récolte peut normalement débuter 3 à 10 jours après le défanage. Des conditions défavorables comme de la pluie, des températures froides et une humidité élevée peuvent ralentir la dessiccation de la plante et conserver les teneurs en eau de la semence élevées ce qui peut retarder le début de la récolte après une application d'**ERAGON**.

Lorsqu'utilisé comme aide à la récolte, **ERAGON** n'affectera pas la germination de la semence si on l'applique conformément aux recommandations de l'étiquette. Les applications effectuées avant la période d'application retrouvée sur l'étiquette peut avoir un impact sur la germination de la semence.

Ne pas faire paître ou servir au bétail le foin ou la paille traité.

ERAGON – Soya et haricots secs

Période	Dessiccation du soya et des haricots secs
Dose	36 à 71 g/ha d'**ERAGON**
Volume d'eau	200 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajoutez l'adjuvant MERGE à une dose de 1 L/ha.
Période d'application	Appliquez lorsque la couleur de 90 % des gousses est passée du vert au jaune ou au brun.
Remarques	Une application au sol peut être effectuée avec un pulvérisateur standard à rampe.

ERAGON + Glyphosate – Soya et haricots secs

ERAGON peut être appliqué en mélange en réservoir avec le glyphosate pour une suppression supplémentaire avant la récolte.

Le mélange en réservoir avec glyphosate peut affecter la germination de la semence. NE PAS mélanger en réservoir avec le glyphosate pour les champs destinés à la production de semences.

Période	Dessiccation du soya et des haricots secs
Dose	36 à 71 g/ha d'**ERAGON** + 2,5 L/ha de glyphosate (équivalent de 360 g/L)
Volume d'eau	200 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajoutez l'adjuvant MERGE à une dose de 1 L/ha.
Période d'application	Appliquez lorsque la couleur de 90 % des gousses est passée du vert au jaune ou au brun.
Remarques	Une application au sol peut être effectuée avec un pulvérisateur standard à rampe. Consultez l'étiquette du produit d'association pour plus de détails sur le mode d'emploi, les précautions et les restrictions. Les consignes les plus strictes s'appliquent aux mélanges en réservoir.

11.0 INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. Avant de commencer l'application d'**ERAGON**, il faut toujours s'assurer que le pulvérisateur est propre. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau et du détergent. Consulter les étiquettes des produits que vous avez utilisés auparavant pour des recommandations spécifiques au nettoyage.

2. Remplir le réservoir propre à moitié avec de l'eau propre. Commencer l'agitation.

3. En utilisant un appareil de mesure calibré, ajouter la quantité appropriée d'**ERAGON**. Continuer l'agitation.

4. Lors du mélange en réservoir avec du glyphosate, ajouter **ERAGON** suivi par la quantité recommandée de glyphosate. Par la suite, ajoutez la quantité appropriée de l'herbicide PURSUIT si nécessaire.

5. Si recommandé, ajouter au réservoir la quantité appropriée d'adjuvant MERGE en dernier.

6. Continuer l'agitation lors du remplissage du réservoir avec la quantité restante d'eau.

7. Continuer l'agitation ou faire fonctionner le système de retour en cuve.

8. Après toute interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de reprendre le traitement. S'assurer que l'agitation à l'intérieur du réservoir est suffisante pour mélanger à nouveau les produits à pulvériser. Ne pas laisser reposer la bouillie toute la nuit.

9. Si une pellicule d'huile se forme dans le réservoir, vider ce dernier et le nettoyer à l'aide d'une solution concentrée de détergent.

10. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur immédiatement après l'usage en rinçant le système avec de l'eau propre et du détergent.

Éliminez toutes les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

12.0 DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR) ET LA PAISSANCE

Le délai d'attente avant la récolte et la paissance suivant devrait être observé pour les cultures respectives lorsque l'**ERAGON** est appliqué en début de saison pour supprimer les mauvaises herbes.

Culture	DAAR (jours)
Orge	60 [1]
Maïs (de grande culture, sucré)	60 [2]
Soya	60 [3]
Blé (de printemps, d'hiver, durum)	60 [1]

[1] Pour l'orge et le blé, le fourrage et le foin peuvent être utilisés comme aliment pour animaux ou mis en pâture 30 jours ou plus après l'application d'**ERAGON**.
[2] Le maïs fourrager et le maïs pour l'ensilage peuvent être utilisés comme aliment pour animaux ou mis en pâture 60 jours ou plus après l'application d'**ERAGON**.
[3] Le soja peut être utilisé comme aliment pour animaux ou mis en pâture 60 jours ou plus après l'application d'**ERAGON**.

Aide à la récolte

Les intervalles avant récolte devraient être respectés pour les cultures en question lorsque l'**ERAGON** est employé comme aide à la récolte.

Culture	**IAR (jours)**
Haricots secs	2
Soya	3

Ne pas faire paître ou servir au bétail le foin ou la paille traité.

13.0 CULTURE SUIVANTE EN ROTATION

Les cultures énumérées ci-dessous peuvent être cultivées de façon sécuritaire après une application d'**ERAGON** au printemps.

Cultures de rattrapage **Dans le cas d'un échec de la culture, les cultures suivantes peuvent être semées au cours de la même saison** [1]	**Cultures en rotation** **Les cultures suivantes peuvent être semées à tout moment dans la saison suivante**
Orge Graine de l'alpiste des Canaries Pois chiches Maïs (de grande culture et sucré) Avoine Pois secs de grande culture Soya [2] Blé (de printemps, d'hiver et durum)	Orge Graine de l'alpiste des Canaries Canola Pois chiches Maïs (de grande culture et sucré) Haricots secs Lin Lentilles Moutarde Avoine Pois secs de grande culture Soya Blé (de printemps, d'hiver et durum)

[1] Une deuxième application d'**ERAGON** ne peut pas être effectuée dans la culture de rattrapage.
[2] Des restrictions sur les doses s'appliquent. Le soya peut être seulement utilisé comme culture de rattrapage à condition qu'une dose maximale de 26 g/ha de produit ait été employée dans la culture précédente.

Les cultures énumérées ci-dessous peuvent être cultivées de façon sécuritaire après une application d'**ERAGON** à l'automne.

Les cultures en rotation qui peuvent être semées le printemps qui suit un traitement	Les cultures en rotation qui peuvent être semées le deuxième printemps qui suit un traitement
Orge Graine de l'alpiste des Canaries Pois chiches Maïs (de grande culture et sucré) Avoine Pois secs de grande culture Soya Blé (de printemps, d'hiver et durum)	Orge Graine de l'alpiste des Canaries Canola Pois chiches Maïs (de grande culture et sucré) Haricots secs Lin Lentilles Moutarde Avoine Pois secs de grande culture Soya Blé (de printemps, d'hiver et durum)

14.0 INSTRUCTIONS POUR LA PULVÉRISATION

Utilisez des pulvérisateurs munis de buses à jet plat. Pour un recouvrement optimal de la pulvérisation, l'utilisation de buses à jet plat en acier inoxydable de 80°-110° est recommandée. Pour assurer une meilleure couverture, incliner les buses vers l'avant à 45º.

Nettoyez à fond tous les tamis afin d'empêcher que les buses se bouchent. Appliquez dans un volume d'eau de 100 à 200 L/ha et à une pression de 275 kPa. Pour les applications sur des infestations élevées de mauvaises herbes et des peuplements denses, utilisez le volume d'eau le plus élevé.

Un meilleur recouvrement du produit résulte en une meilleure suppression des mauvaises herbes.

15.0 RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Laver soigneusement le pulvérisateur après utilisation pour éviter des dommages sur la prochaine culture pulvérisée.

2. NE PAS mélanger ou appliquer l'**ERAGON** avec tout autre adjuvant que ceux expressément recommandés sur l'étiquette.

3. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

4. NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant le traitement.

5. NE PAS appliquer directement dans l'eau. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

6. Pour réduire l'écoulement des zones traitées vers les habitats aquatiques, évitez l'application sur des superficies ayant une pente modérée à forte, des sols compactés, ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque qu'une forte pluie est prévue. La contamination des secteurs aquatiques en raison d'écoulement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative entre le secteur traité et le bord du plan d'eau.

7. Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

Zones tampons

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation suivants **NE nécessite PAS** le respect d'une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application direct et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (par ex. prairies, secteurs forestiers, brise-vents, boisés, haies, zones riveraines et bosquets).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) nécessaires pour la protection des habitats terrestres
Pulvérisateur agricole*	Soya (pré-semis ou prélevée)	4
	Orge, blé (pré-semis ou prélevée); Soya, haricots secs (aide à la récolte)	10
	Maïs (pré-semis ou prélevée)	15

* Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, il faut consulter les étiquettes de tous les produits utilisés dans le mélange et respecter la plus grande zone tampon (c'est-à-dire la plus

restrictive) stipulée parmi les produits utilisés, et on doit appliquer le mélange en utilisant les plus grosses gouttelettes (selon les catégories de l'ASAE) prévues sur les étiquettes des produits d'association qui constituent le mélange en cuve.

16.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Concernant la gestion de la résistance, l'herbicide **ERAGON** fait partie du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à **ERAGON** et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation d'**ERAGON** ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

- Utiliser des mélanges en réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures d'herbicide et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273 ou visiter le site Internet www.agsolutions.ca.

MERGE est une marque déposée de BASF Canada Inc.

PURSUIT est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisée avec permission par BASF Canada Inc.